



Demisenya

Association des familles adoptives d'enfants du Mali

BULLETIN DE PARRAINAGE

Une action solidaire, efficace et durable

Aide à l'enfance délaissée au Mali

L'association Demisenya régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 est reconnue **d'intérêt général à caractère humanitaire**. Les parrainages et dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu au titre des articles 200 et 238 du Code Général des Impôts à hauteur de 66% des sommes versées.

Mon parrainage

15€ 20€ 30€ par mois

Autre montant _____ € par mois

Pour démarrer votre parrainage, joignez à ce bulletin un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) et envoyez le tout à cette adresse. Votre parrainage débutera le mois suivant réception.

Association DEMISENYA
Chez Marie-Reine Fleisch
33 rue des Loges
54210 Saint-Nicolas-de-Port

Mes coordonnées

NOM + Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
Téléphone _____
Mél _____

pour tout renseignement : parrainage@demisenya.org

Je ne peux parrainer pour le moment
mais je souhaite contribuer par un don ponctuel de :

_____ €

Date : _____. Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.

Association bénéficiaire :

DEMISENYA MALI
chez Marie-Reine FLEISCH, trésorière
33 rue des Loges
54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Numéro national d'émetteur
FR87ZZZ496248

Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :

Banque : _____

Adresse : _____

Mon compte à débiter :

IBAN (International Bank Account Number)

--	--	--	--	--	--	--	--

BIC (Bank Identifier Code)

--

[] [] [] [] Ville : _____

Date

Signature

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.